# Se former pour mieux faire vivre son association

#### **Modalités:**

**Public concerné** : bénévoles, futurs responsables associatifs

Le Pass de Formation est composé de différents modules .

Nous vous conseillons de participer à l'ensemble de la formation afin d'avoir

le maximum d'informations

Pour faire vivre et évoluer votre association.

#### Si vous le souhaitez :

Il est également possible de participer uniquement à certains modules.

#### A l'issue de la formation :

Une attestation sera remise aux participants ayant suivi l'ensemble des modules.

#### Pour l'inscription et Pour tout renseignement :

**Contacter: Anne-Marie Rigaud** 

Centre Social DECLIC/ PAVA, 7 rue de la République 43100 Brioude

Tél: 0471745810 Mail: declicbrioude@wanadoo.fr

Site: www.declic-animation.fr

Formation gratuite
Adhésion de 20 € par association ou 12€ à titre individuel

Inscriptions avant le 17 Septembre 2017

## DECLIC

Point d'Appui à la Vie Associative organise en 2017

Le Pass de Formation

Le Pass de Formation

a la Gestion de la Vie Associative

Un responsable averti en vaut deux. Nul n'est censé ignorer la loi.

Ces deux formules illustrent le but de la formation

Vous êtes responsable d'une association sportive, culturelle, sociale et à ce titre :

- Vous organisez des manifestations (bal, repas, loto, vente d'objets, distribution de repas, manifestation sportive, des randonnées...)
- Vous demandez des subventions auprès des collectivités territoriales, auprès de l'état...
- Vous êtes employeur de salariés à temps partiels en CDD ou en CDI.
- Vous avez une comptabilité qui gère des subventions de fonds publics (municipales, départementales, d'état) et vous devez rendre des comptes à tous ces organismes.
- Vous avez le sentiment que les adhérents deviennent des clients et ne s'investissent plus dans la vie de votre association.
- Vous devez au quotidien faire face à toutes ces situations et à chaque fois Votre responsabilité peut être mise en cause.

Il est donc nécessaire de mieux connaître la législation et les règles qui s'appliquent.







#### Module 1 : Association : réglementation et responsabilités

Les responsabilités liées aux différentes actions et les principaux aspects règlementaires : que dit la Loi.

L'accueil des publics, L'organisation d'évènements.

Les partenariats avec les pouvoirs publics et les modes de contractualisation.

Connaître les responsabilités civiles et pénales des membres (dont les dirigeants) pour Un partage des rôles choisi de façon éclairée

> Samedi 23 Septembre 2017, 9h-13h et 14h- 16h30 Intervenant DDCSPP Marc Boudon (ex Services Vétérinaires) David Ruard (SACEM)

#### Module 2 : <u>Une Association : Un Projet ?</u>

- Le projet = les fondations de l'association Les caractéristiques d'un projet, ses liens avec l'association
  - Quelle méthode pour élaborer un projet ?
    - Les composantes d'un projet Les différentes phases d'un projet

Samedi 7 Octobre 2017, 9h30-12h Anne-Marie Rigaud (Référente PAVA)

#### Module 3: Association : définition et mode d'emploi

### L'Association Espace Démocratique avec des Adhérents : Militants ou Clients ?

L'association loi 1901.

L'organisation de l'association et le rôle des instances statutaires.

Les dirigeants de l'association : qualité, accès aux fonctions, désignation, fin des fonctions et formalités.

L'association opérateur de commande publique ou initiatrice d'activités d'intérêt collectif.

Samedi 7 Octobre 2017, 13h- 16h Anne-Marie Rigaud (Référente PAVA)

#### Module 4: Le financier au service du projet

Les obligations comptables, le rôle du trésorier.

Rémunération, remboursement de frais...

La tenue d'une comptabilité de petite association, accessible à tous.

Découverte de la comptabilité normalisée (compte de résultat et bilan).

Réaliser un budget prévisionnel.

Samedi 14 Octobre 2017, 9h-12h Olivier Maleysson (CDOS) Comité Départemental Olympique et Sportif

#### Module 5 : L'association peut être employeur

Place et rôle de chacun.

Bénévole employeur : quelle responsabilité, quels droits et quels devoirs.

Formalités à accomplir pour devenir employeur.

Salarié associatif un métier particulier.

Relations Bénévoles Salariés : un équilibre au service du fait associatif.

Gestion du salariat : le contrat de travail (contenus, formes, fin du contrat)

Les alternatives d'aide à l'emploi (contrats aidés, emplois partagés...).

Le bulletin de paie et les déclarations sociales.

Samedi 18 Novembre 2017, 9h-12h Joëlle Tourrette (DIRECCTE) Olivier Maleysson(CDOS)

Samedi 25 Novembre 2017, 9h-12h Jérôme Gros (URSSAF), Olivier Maleysson(CDOS)

#### **Module 6: Projet et Communication**

Quelle communication adopter par rapport à son association ?

Pour quoi faire ?

Communication interne et externe.

La communication orale au service du partage d'idées, d'envies, d'avis.

Comment et Pourquoi communiquer avec La Presse.

Les outils numériques : indispensables !? Avantages et inconvénients.

Samedi 2 Décembre 2017, 9h -12h François Falgon (CDOS)

Matinée d'échanges et de bilans : le 9 Décembre 2017